

L'EDITO

Le mensonge de M. CAHUZAC remet sur le devant de la scène la grande fraude et l'évasion fiscale. Au fil des années, des centaines de milliards échappent à l'impôt et creusent les déficits qui servent de prétexte aux politiques d'austérité que subissent les populations.

Aujourd'hui les actifs financiers dans les paradis fiscaux sont estimés à 25 000 milliards de dollars.

Selon CCFD-Terres solidaires (une ONG française), les 7 plus grandes banques françaises possèdent 547 filiales dans des paradis fiscaux.

Les sénateurs évaluent la fraude fiscale au minimum à 50 milliards par an. Cette estimation semble faible au regard de l'évaluation de la fraude dans l'Union Européenne évaluée à 1 000 milliards d'euros.

Tous ces chiffres donnent le tournis mais ils montrent une chose : l'argent existe.

Les possédants comme les grandes entreprises passent leur temps à construire des montages pour échapper le plus possible à l'impôt, cela s'appelle l'optimisation fiscale.

Au sein même de l'Union Européenne le secret bancaire est toujours d'actualité au Luxembourg et en Autriche et des paradis fiscaux y existent.

Ce ne sont pas les mesures que vient de prendre le gouvernement qui vont permettre d'inverser la tendance : 50 emplois d'inspecteurs des finances publiques, 50 magistrats et 50 policiers spécialisés dans les affaires financières, c'est pour le moins insuffisant !

Cela ne suffira pas car la DGFIP est mise à mal par les réformes successives et les suppressions d'emplois.

D'un côté les charges augmentent, la fraude progresse et de l'autre les effectifs fondent rendant

de plus en plus difficile l'accomplissement des missions et dégradant, fortement, les conditions de travail.

Tous les services détiennent des informations susceptibles d'être exploitées dans le cadre de la lutte contre la fraude, les services de gestion comme ceux d'expertise. Il y a donc urgence pour : arrêter les suppressions d'emplois, faire un bilan contradictoire des réformes successives et des fermetures de trésoreries, décider d'un plan de réimplantation des emplois, avoir une gestion qualitative et non plus uniquement quantitative du contrôle.

Pour cela il faut stopper la démarche stratégique qui va aggraver la situation et dans la sphère du contrôle il faut retirer l'application Rialto Investigations. Il faudrait plutôt donner des droits nouveaux aux vérificateurs pour une meilleure efficacité du contrôle fiscal.

A noter que les obligations déclaratives et de paiement des agents seront vérifiées tous les ans et les dossiers contrôlés tous les 5 ans. Les agents seraient-ils des grands fraudeurs jouant dans des places offshore ? Si le même zèle devait être appliqué à toutes les entreprises, il faudrait embaucher !

A l'autre bout de la chaîne, il y a aussi le nécessaire contrôle de la dépense. Non seulement aucune trésorerie ne doit fermer mais les postes doivent être renforcés.

Ce contrôle de la dépense de l'Etat, des collectivités comme des hôpitaux est une garantie (pas la seule) de la bonne utilisation des deniers publics. Réduire encore les moyens de ces services transformerait les comptables au mieux en simple auditeur, au pire justifierait leur suppression totale.

Ce n'est pas notre conception des missions de la DGFIP.

**CONFRONTÉS À L'ÉTAT D'URGENCE SOCIALE, À LA DGFIP
COMME AILLEURS, IL NOUS FAUT RENTRER EN RESISTANCE,
NOUS MOBILISER POUR IMPOSER LE RAPPORT DE FORCES.**

RÉMUNÉRATION DES FONCTIONNAIRES

Déclaration Fédération CGT des Services Publics : Point d'indice : un gel inacceptable

La CGT juge inacceptable l'annonce par Marylise Lebranchu sur France-Info du gel du point d'indice des fonctionnaires jusqu'à la fin 2014, ce jour 18 juin 2013.

La méthode d'une annonce médiatique pour informer les personnels et leurs syndicats est particulièrement choquante à deux jours de l'ouverture de la conférence sociale présentée comme un grand moment de dialogue social.

Le gouvernement enterre dès à présent la perspective, qu'il avait lui-même ouverte, d'une négociation sur le point d'indice mi 2014, en cas de reprise de la croissance.

Le point d'indice de la fonction publique détermine plus de 80% de la rémunération des fonctionnaires. Il a déjà perdu 13.8% par rapport à l'inflation depuis le 1er janvier 2000.

Depuis le 1er juillet 2010, date du début du gel du point, il a perdu 5.5%. Un gel du point d'indice jusqu'en fin 2014 représenterait 120 à 150 euros de perte pour un agent de catégorie C (employé et ouvrier).

La rémunération des 5 millions de fonctionnaires contribue à l'activité économique et au financement de la protection sociale. Le gouvernement persiste dans son erreur en aggravant l'austérité et la pression sur le pouvoir d'achat des agents publics.

La CGT appellera les personnels aux mobilisations nécessaires pour mettre cette politique en échec.

Mardi 18 juin 2013

REPRÉSENTATIVITÉ SYNDICALE : LA CGT RESTE LA 1ÈRE ORGANISATION !

Elle arrive en tête parmi les 17 millions de salariés du secteur privé .

En conformité avec la loi du 20 août 2008 portant rénovation de la démocratie sociale, le Haut Conseil du dialogue social a publié la mesure de l'audience syndicale résultant de l'agrégation des résultats des élections professionnelles dans les entreprises de plus de 11 salariés (comités d'entreprise et délégués du personnel) entre le 1er janvier 2009 et le 31 décembre 2012, des élections dans les très petites entreprises (TPE) en décembre 2012 et de celles dans les chambres d'agriculture en janvier 2013.

Quelque 5,5 millions de salariés se sont prononcés, soit un taux de participation moyen de 43% (63% dans les entreprises de plus de 10 salariés).

AU TOTAL, la CGT recueille 26,77% des voix.

CFDT : 26%, FO 15,94%, CGC 9,43%, CFTC 9,3%, UNSA 4,26%, Solidaires 3,47% et les autres syndicats 4,40%.

Seules les cinq premières confédérations dépassent donc le seuil fatidique de 8% leur conférant le droit de négocier et de signer des accords au niveau national interprofessionnel.

En poids relatif- c'est à dire en mesurant l'audience des seules organisations reconnues « représentatives »- la CGT obtient 30,62% des voix. CFDT 29,74%, FO 18,23%, CGC 10,78% et CFTC 10,63%.

La CGT est la seule organisation syndicale à franchir le seuil des 30% d'audience nécessaire à la validation d'un accord collectif, sachant que celui-ci peut être invalidé si des organisations représentant 50% des salariés s'y opposent.

La CGT reste bien la première organisation syndicale dans le secteur privé.

La CGT est également arrivée en tête dans la Fonction Publique (5 millions d'agents) avec 25,4% des voix, devant la CFDT (19,1%) et FO (18,1%).

Syndiquez vous à la CGT !

LA LUTTE PAIE !

En Ille et Vilaine, les agents avec leurs syndicats ont réussi à faire reculer la Direction sur son projet de fusionner les secteurs d'assiette des SIP de RENNES.

Après de nombreuses HMI, une motion-pétition, le dépôt d'un préavis de grève, les agents ont gagné. Le Directeur a confirmé « qu'aucune suppression de secteurs n'interviendra pour 2014 ».

Un exemple à suivre dans le Morbihan pour contrer les projets d'une Direction qui aura certainement envie de proposer la même réforme.

DÉMÉNAGEMENT DES SERVICES FONCIERS DE L'ORIENTIS, SUPPRESSION DES IFU DANS LES SIE DE LORIENT, DÉMOLITION DE LA CAISSE D'ÉPARGNE

Concernant la 1ère étape des travaux à Lorient, le déménagement des SIE Lorient Nord et Sud, voici quelques réflexions que nous avons recueillies auprès des collègues.

Il est constaté un manque de préparation : il aurait fallu nettoyer en profondeur tous les bureaux avant de s'installer. La poussière a incommodé de nombreux collègues.

Ce sont les collègues eux mêmes qui ont passé l'aspirateur, fait le ménage et ont même ramené des produits de chez eux. La Direction aurait pu fournir ces produits ou demandé d'attribuer des heures supplémentaires à l'agent de nettoyage.

Les collègues de la logistique ont fait du super boulot en déménageant les services très rapidement mais est-ce que la Direction leur rembourserait leur jour de carence s'ils étaient contraints de s'arrêter après des journées pareilles !

Les conditions de travail des agents des SIE, à travers cette réorganisation, se sont considérablement dégradées. Ils travaillent dans des espaces plus petits avec les nuisances que cela engendre et la fatigue et le stress. Les bureaux sont beaucoup trop grands dans certains espaces, l'ergonome avait prévu sur les plans des bureaux beaucoup plus petits mais la Direction avait zéro euro pour changer le mobilier. Les agents déplorent également la rationalisation du nombre d'imprimantes.

Pour certains, il n'y a plus d'espace ni de zone où l'on peut poser les documents en instance de classement. Et la charge de travail n'a pas diminué et il faut « cravacher » pour rattraper le retard ! Si la Direction cherche à faire des économies, les agents donnent eux toujours de plus en plus ! Et pour quelle reconnaissance : de nouvelles suppressions d'emplois, le point d'indice encore gelé... ????

La suite des travaux concernera l'installation des services de L'Orientis (SPF-ex-CH, CDIF, Domaines) et le déménagement de la Fiscalité Immobilière à DELESSERT. Les perturbations sont loin d'être terminées. Sans parler de la problématique de l'accueil qui n'est pas résolue.

La démolition de la Caisse d'Épargne de Lorient a également beaucoup gêné les agents de l'immeuble de Delessert (poussière, bruits...). La CGT, à travers le CHS-CT, sera vigilante tout au long des travaux et veillera à ce que les conditions de travail des agents ne soient pas encore dégradées.

La CGT sera également attentive pendant les travaux de mise en sécurité des cages d'escalier à la Cité à Vannes.

CAMPAGNE FISCALITÉ RETRAITÉ-E-S :

A l'initiative de l'Union Confédérale des retraité-e-s, de l'USR Morbihan, de la fédération des Finances et de la CGT Finances Publiques et avec l'aide de l'Union Départementale CGT, 2 initiatives ont eu lieu dans le Morbihan: à Lorient le vendredi 24 mai et Auray le lundi 27 mai. Les camarades ont distribué des tracts

devant les centres des impôts (« Les retraité-e-s ne sont pas des vaches à lait ») et la pétition a recueilli 142 signatures à Lorient et 267 à Auray.

Objectif : dénoncer la suppression de la demi-part pour le calcul de l'impôt et le gel du barème de l'impôt sur le revenu. Réclamer une profonde réforme de la fiscalité et des moyens nécessaires afin que les services des Finances Publiques puissent accomplir correctement leurs missions. Traquer la fraude fiscale et sociale. La presse locale a bien relayé cette action (articles dans le Télégramme et Ouest France ainsi qu'un reportage sur Ty-Télé).

Cette initiative est nationale. Les pétitions seront remises au ministre du Budget avec copie aux parlementaires.

RÉFORME DES RETRAITES : LES PROPOSITIONS DU RAPPORT MOREAU SONT INACCEPTABLES

Ces propositions s'inscrivent dans la continuité des précédentes réformes, lesquelles n'ont pourtant rien réglé en matière de financement et ont considérablement dégradé la situation des retraités actuels, plus encore celle des retraités futurs.

Les principales pistes évoquées n'augurent rien de bon et nous regrettons qu'aucune des propositions portées par la CGT n'ait été reprise.

L'allongement de la durée requise pour le taux plein, la désindexation ne sont en rien des solutions pour pérenniser et améliorer le système de retraite français dans l'intérêt des actifs et des retraités, toutes générations confondues. Au contraire, leur mise en oeuvre fragiliserait encore davantage le système et aurait des conséquences graves pour les retraités actuels et futurs.

Quant aux mesures tendant à l'alignement des régimes du privé et du public (et notamment la modification du calcul de la pension des fonctionnaires, en remplaçant la référence au salaire des 6 derniers mois par le salaire annuel moyen des 10 dernières années), elles s'effectueraient au nom de l'équité, mais n'auraient pas d'incidences financières sur les régimes, selon les termes du rapport. On est là en pleine démagogie puisque ces mesures ne seraient justifiées que par la volonté de bien plaie.

Nous considérons qu'il faut engager la discussion sur d'autres bases avec une prise en compte des propositions alternatives.

Nous allons construire avec les salariés et les retraités les rapports de force et les mobilisations nécessaires pour contrer cette réforme nocive.

FILIERE GESTION PUBLIQUE MUTATIONS B ET C : DU CHANGEMENT DES SEPTEMBRE 2013

La direction générale annonce que l'année 2014 verra l'entrée en vigueur de nouvelles règles du système unifié de mutation des agents de catégorie B et C des finances publiques.

Le mouvement des agents de catégories B et C de la filière gestion publique s'inscrira dans l'organisation cible du dispositif de mutations qui repose sur l'élaboration d'un mouvement général au 1er septembre N et d'un mouvement complémentaire en début d'année N+1.

La direction générale a donc annoncé la suppression du mouvement d'avril 2014, la période de dépôt des demandes de mutation se faisant en décembre 2013 – janvier 2014. Le mouvement du 1er septembre 2014 sera alors le 1er mouvement du cycle 2014.

Ceci entraîne donc des modifications dès le mouvement de septembre 2013. Les agents non mutables au 1er septembre 2013 mais le devenant au plus tard le 1er janvier 2014 et pouvant se prévaloir d'une situation prioritaire ont été autorisés à s'inscrire à titre prioritaire pour la tenue des CAPN de mai 2013 préparatoires au mouvement du 1er septembre 2013.

A titre exceptionnel, le respect du délai de séjour d'un an pour pouvoir prétendre à une mutation ne sera donc pas exigé. C'est notamment le cas pour les agents C nommés au 1er octobre 2012 dont la titularisation est prévue pour août.

Ils seront classés selon les règles en vigueur et participeront au mouvement dans les conditions habituelles. S'ils obtiennent satisfaction dans le mouvement, leur mutation prendra effet au 1er janvier 2014.

La CGT Finances Publiques a rappelé qu'elle estime possible de maintenir le mouvement d'avril 2014 tout en mettant en place les Résidences d'Affectation Nationale, et que la suppression de celui ne se justifie donc pas. Nous continuons de dénoncer les freins non justifiés qu'opère l'administration dans la mise en place des nouvelles règles, et ce particulièrement lorsqu'il s'agit de donner des garanties aux agents et non aux directeurs locaux.



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de
conquêtes sociales

SITUATION:

- Actif
- Stagiaire
- Retraité(e)

Facultatif

> Pour les agents A et A+
Adhésion à l'UGICT
(secteur Cadres & Techniciens)

- OUI
- NON

L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.

Cadre réservé à la section

Saisie CoGiTiel par la section

le : / /

Date de réception au bureau national

le: / /

Bulletin à renvoyer à: Christophe
RISSEL (secrétaire) SIE Lorient Nord 1,
place de l'Hôtel de Ville, 56322 Lorient
Cedex

NOM:

Prénom:

Date de naissance:/...../.....

Catégorie: Grade:

Echelon: n° d'agent:

Temps partiel:

Filière fiscale Filière Gestion Publique

Adresse administrative:

Adresse pour l'envoi de la presse

Adresse administrative

Adresse personnelle (à préciser):

.....
.....
.....
.....
.....

Tél. :

Mel:

Date:/...../..... Signature: